

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 27 MARS 1844.

### Rapport présenté par M. le Comte DE RIBAUCCOURT, au nom de la Commission chargée de l'examen du Budget du Département des Travaux Publics, pour l'année 1844.

MESSIEURS,

La Commission à laquelle vous avez renvoyé l'examen du Budget du Département des Travaux Publics, pour l'exercice 1844, pénétrée de l'importance de la mission dont vous l'avez chargée, a examiné avec la plus scrupuleuse attention le Budget de ce Département, qui a une si grande influence sur toutes les branches de la prospérité publique.

L'augmentation que ce Budget a éprouvée depuis quelques années, fait une loi à la Représentation nationale de porter la plus sérieuse investigation sur ses importantes dépenses.

Toutefois votre Commission a reconnu que sa tâche était devenue beaucoup plus facile, par suite de l'examen qui en avait été fait dans une autre enceinte et par suite des renseignements qui avaient été fournis par le Gouvernement, comme chacun de vous pourra s'en convaincre.

Par ces motifs elle a cru pouvoir se restreindre dans les bornes suivantes :

Le Budget pour 1844, qui nous est présenté, offre une augmentation sur celui de l'année dernière de 574,070 fr. 09 c.

Cette augmentation porte sur les sections suivantes :

Section 1<sup>re</sup>. — Ponts et chaussées. . . . fr. 100,000 »

Section 2. — Canaux, Rivières, Poldres :

1<sup>o</sup> Augmentation résultant des propositions primitives du  
Gouvernement. . . . fr. 56,224 52

2<sup>o</sup> Canal de Mons à Condé. , . . . 48,400 »

3<sup>o</sup> Canal de la Campine. . . . 7,625 »

fr. 109,249 52      109,249 52

Section 4. — Bâtiments civils. . . . fr. 59,700 »

Section 5. — Frais de jurys, etc. . . . » 6,000 »

A Reporter. fr. 274,949 52

( 2 )

Report. fr. 274,949 32

### CHAPITRE III.

Chemin de fer. . . . . fr. 298,800 »

#### Postes.

Personnel et matériel. . . . .

### CHAPITRE IV.

ART. 2. Traitement des Ingénieurs et Conducteurs. . . . . 5,700 »

ART. 5. Jurys d'examen et voyage des élèves. . . . . 6,000 »

Total. . . . . fr. 631,449 32

En déduisant de cette somme, la diminution qui résulte cette année comparativement à la dernière, à la section 3, Port d'Ostende, etc., se montant à . . . . .

. . . . . fr. 57,379 25

Reste d'augmentation pour 1844. . . . . fr. 574,070 09.  
somme égale à celle énoncée plus haut.

Ce chiffre établi, nous allons passer, Messieurs, aux observations auxquelles ont donné lieu, dans le sein de votre Commission, les différents chapitres et articles du Budget qui nous est soumis.

### CHAPITRE PREMIER.

#### Administration centrale.

ARTICLE PREMIER. Traitement du Ministre. . . . . fr. 21,000 »  
Adopté.

ART. 2. Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service. 143,650 »  
Cet article se trouve augmenté de 49,200 fr., provenant d'un transfert de 12,200 fr. résultant de la Section V, Personnel des Ponts et Chaussées, art. 25, et de 37,000 fr. provenant du chapitre 3, Chemin de fer et Postes. — Adopté.

ART. 5. Fournitures de Bureau, impressions, achats et réparation de meubles, chauffage, éclairage et menues dépenses. . . . . fr. 31,600 »  
Adopté.

ART. 4. Ameublement de l'hôtel du Ministre. . . . . 9,000 »  
Votre Commission vous propose l'admission de ce chiffre. La grandeur des locaux du nouvel Hôtel lui paraît réclamer l'allocation demandée.

ART. 5. Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale. . . . . fr. 8,000 »  
Adopté.

### CHAPITRE II.

*Ponts et chaussées. — Canaux. — Rivières. — Polders. — Ports et côtes. — Bâtiments civils. — Personnel des ponts et chaussées.*

#### SECTION PREMIÈRE.

##### *Ponts et chaussées.*

ART. 1<sup>er</sup>. La A. Entretien des routes d'après les baux existants et ceux à intervenir pour 1844. . . . . fr. 1,705,506 »

Cet article se trouve majoré de 100,000 fr.

Votre Commission vous en propose l'admission, par suite de ce que le nombre de lieues de routes à entretenir augmentant tous les ans, des fonds plus considérables sont nécessaires pour leur entretien.

Litt. B. Salaire des employés aux ponts-à-bascules. . . fr. 29,820 »

Votre Commission vous propose l'admission de ce chiffre ; toutefois elle désire, que le Gouvernement fasse veiller strictement à ce que les fraudes commises en matière de surcharge, soient sévèrement réprimées, vu la grande déperdition qu'elles occasionnent aux routes.

Litt. C. Études de projets, frais de levée de plans, achats et réparations d'instruments, matériel et impressions du service actif. . . fr. 20,000 »

Adopté.

Litt. D. Travaux d'amélioration, réparations ordinaires et construction de routes nouvelles. . . . . fr. 942,074 »

Adopté.

(Voir les nouveaux développements, pages 3 et 4.)

Les membres de votre Commission désireraient qu'à l'avenir, lorsqu'une nouvelle route serait décrétée, on combinât les choses de manière à ce qu'elles aboutissent à de grandes communications, pour rendre le produit des barrières plus lucratif.

Votre Commission pense aussi que le produit des barrières pourrait se répartir d'une manière plus équitable entre les Provinces.

ART. 2. Frais d'entretien de plantations et plantations nouvelles sur les routes de l'Etat. . . . . fr. 50,000 »

Votre Commission adopte ce chiffre; mais elle émet le vœu que le Gouvernement fasse surveiller plus particulièrement ces plantations.

## SECTION II.

### *Canaux, Rivières et Poldres.*

Service des canaux de Gand au Sas-de-Gand, de Maestricht à Bois-le-Duc, de Pommerœul à Antoing, et de la Sambre.

ART. 3. Litt. A. Canal de Gand au Sas-de-Gand. . . . . fr. 41,593 »

Adopté.

(Voir les développements nouveaux, pages 6 et 8.)

Litt. B. Canal de Maestricht à Bois-le-Duc. . . . . 51,877 50

Cette allocation étant suffisamment justifiée est adoptée.

(Voir les développements nouveaux, pages 8 à 11.)

Litt. C. Canal de Pommerœul à Antoing. . . . . 160,149 »

Ce crédit, moins élevé de 3,760 fr. que celui accordé en 1843, a été adopté.

(Voir les développements nouveaux, pages 12 à 14.)

Litt. D. Sambre canalisée. . . . . 174,742 »

Les produits de la Sambre augmentent, tous les ans, dans une proportion remarquable; de 1839 où ils donnaient fr. 366,437 fr. 25 c., ils se sont successivement élevés jusqu'à 460,000 fr. pour 1843, c'est une moyenne d'environ 6 p. c. par an.

Le crédit demandé pour 1844 est plus élevé de 25,256 fr. que celui accordé pour 1843. Cette somme doit servir à la reconstruction du pont établi sur la dérivation de Mornimont; cette reconstruction est commandée tant par l'état du pont actuel, que pour faire disparaître les entraves qu'éprouve la navigation.

Adopté.

ART. 4. Canal de Bruxelles à Charleroy. . . . . fr. 121,036 »  
Votre Commission émet le vœu qu'à l'avenir les frais du personnel soient, comme dans les autres articles, séparés des frais d'entretien.

Adopté.

(Voir les développements nouveaux, pages 17 et 18.)

ART. 5. Service de l'Escaut. . . . . fr. 149,958 62

On demande 61,052 fr. 62 c. de plus qu'en 1845; cette augmentation a paru suffisamment justifiée à votre Commission par suite de la nature des travaux.

Adopté.

(Voir les développements nouveaux, pages 19 à 25.)

ART. 6. Service de la Lys. . . . . fr. 57,914 50

Cette rivière occasionnant souvent de grands dégâts par ses inondations, votre Commission pense qu'il ne suffit pas de faire des travaux souvent très-dispendieux pour les prévenir, mais qu'il conviendrait qu'on veillât à l'exécution des règlements qui peuvent les empêcher.

Adopté.

(Voir les développements nouveaux, pages 25 à 29.)

ART. 7. Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur. . . . . fr. 240,800 »

Votre Commission a trouvé que, depuis plusieurs années, des sommes à titre d'essais pour améliorer la navigation de la Meuse ont été votées; elle désirerait que le Gouvernement pût se fixer bientôt sur le genre d'ouvrages à exécuter, et sur ce qu'ils coûteraient.

Adopté.

(Voir pièces jointes litt. C au rapport fait par M. Mast de Vries, au nom de la Section centrale de la Chambre des Représentants, dans la séance du 7 février 1844.)

ART. 8. Service de la Meuse dans le Limbourg. . . . . fr. 150,000 »

Adopté.

(Voir les développements nouveaux, pag. 31.)

ART. 9. Service de la Dendre. . . . . 37,800 »

Adopté.

(Voir les développements nouveaux, pag. 35.)

ART. 10. Service du Ruppel, de la Dyle et du Démer. . . . . 5,900 »

Adopté.

(Voir les développements nouveaux, pag. 34 et 37.)

ART. 11. Travaux aux voies navigables de second ordre, frais d'études et de levés des plans, achats et réparations d'instruments. . . fr. 60,000 »

Votre Commission vous propose l'admission de ce chiffre par suite de la note qui a été fournie à la Chambre des Représentants et dont fait mention le rapport de la Section centrale, pag. 9, art. 11.

ART. 12. Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée de la Senne. . . . . fr. 52,123 19

Votre Commission espère que le Gouvernement accélérera le plus possible la confection des travaux qui lui incombent, afin de prévenir les inondations qui viennent encore de se renouveler naguères, avec tant de violence.

Adopté.

ART. 13. Troisième quart de la part de l'État dans les travaux d'amélioration de la navigation de Bruges vers Dunkerque et l'écoulement des eaux. 72,060 »

La moitié du montant des engagements pris par l'État pour les travaux dont il est question dans cet article, a été portée au budget de 1843 pour la somme de fr. 144,120; mais les travaux ne devant être terminés qu'au mois de septembre 1844, et leur perception définitive ne devant avoir lieu qu'au mois de juin 1845, le paiement de la deuxième moitié a pu être divisé et porté sur deux exercices.

Il sera donc encore demandé une allocation de 72,060 fr. au budget de 1845, pour complément des engagements qui ont été pris.

Adopté.

( Voir les développements nouveaux, pages 39 à 42.)

ART. 14. Service des canaux de Gand à Ostende. . . . . fr. 45,463 01

Adopté.

( Voir les développements nouveaux, pages 42 à 44.)

ART. 15. Nouveau service du canal de Mons à Condé. . . . . 45,400 »

Cette allocation a été adoptée par votre Commission, vu que ce canal est devenu propriété de l'État, en vertu de la loi du 30 décembre 1843, et par suite des renseignements qui ont été donnés et qui se trouvent page 11, art. 15 du rapport de la Section Centrale de la Chambre des Représentants.

ART. 16. Nouveau canal de la Campine. . . . . fr. 7,625 »

Adopté.

ART. 17. Service des Bacs et Bateaux de passage. . . . . 20,000 »

Adopté.

( Voir les nouveaux développements, page 44.)

ART. 18. Service des Polders . . . . . 26,000 »

Depuis la présentation du Budget du Département des Travaux Publics aux Chambres, le Gouvernement ayant présenté un projet pour le réendiguement du polder de Lillo, la majeure partie de la dépense d'entretien ordinaire subira probablement une réduction. Votre Commission vous propose donc de n'admettre ce chiffre qu'éventuellement.

( Voir les nouveaux développements, page 44. )

( Voir le rapport de la Section Centrale de la Chambre des Représentants.

page 12, art. 18.)

ART. 19. Port d'Ostende. . . . . fr. 53,050 »

Adopté.

( Voir les nouveaux développements, pages 45 et 46. )

Port de Nieuport. . . . . 17,133 33

Adopté.

( Voir les nouveaux développements, page 46. )

Côte de Blankenberg. . . . . 119,581 40

Adopté.

( Voir les nouveaux développements, page 46. )

Une nouvelle adjudication publique ayant eu lieu, pour l'entretien de cette côte, depuis que le Budget a été présenté à la Chambre des Représentants, et cette adjudication ayant eu lieu pour fr. 79,900, il en résultera, à partir de l'année prochaine, une diminution de 28,506 fr. 40 c. par an. Ce bail est fait pour 6 années.

Personnel des ports et côtes. . . . . fr. 16,917 82

Adopté.

( Voir les nouveaux développements, pages 48 et 49.)

ART. 20. Phares et fanaux. . . . . fr. 2,807 37

Adopté.

(Voir les nouveaux développements, p. 49.)

La majoration de 1,897 fr. 37 c. sur le chiffre de l'année dernière, est justifiée par une demande pour le renouvellement de la charpente du fanal de l'ouest d'Ostende et pour quelques grosses réparations nécessaires à celui de Blankenberg.

#### SECTION IV.

ART. 21. Entretien et réparation des hôtels, édifices et monuments de l'État. . . . . fr. 34,000

Entretien et réparation des propriétés cédées à l'État, par le traité du 5 novembre 1842. . . . . 5,600

Entretien et réparation des propriétés cédées à l'État par la ville de Bruxelles. . . . . 15,000

Ensemble. fr. 52,600

Adopté.

(Voir les développements nouveaux, pages 50, 51 et 52.)

(Voir le Rapport de la Section centrale de la Chambre des Représentants, page 14, art. 21.)

ART. 22. Constructions nouvelles et travaux d'amélioration. fr. 72,100

La plus grande partie de cette somme a été employée aux réparations et à l'appropriation de l'hôtel actuel du Ministère des Travaux Publics. Votre Commission, n'ayant pas trouvé ce chiffre trop élevé, vous en propose l'adoption.

(Voir les développements nouveaux, p. 51 et 52.)

(Voir le Rapport de la Section centrale de la Chambre des Représentants, page 16, art. 22.)

#### SECTION V.

##### *Personnel des ponts et chaussées.*

ART. 23. A. Traitement des ingénieurs et conducteurs, frais de bureau et de déplacement, indemnités et dépenses éventuelles. . . . . fr. 442,800 »

Adopté.

Le chiffre demandé était de 455,000 fr. ; il a été réduit à 442,800 fr. par suite d'un transfert d'une somme de 12,200 fr. à l'art. 2 du chap. 1<sup>er</sup>.

Votre Commission, partageant l'opinion de la Section centrale de la Chambre des Représentants, désire que d'ici à la session prochaine, on avise aux moyens de régulariser ces dépenses.

B. Frais de jurys d'examen de l'école du génie civil, voyages des élèves. . . . . fr. 6,000 »

Adopté.

#### CHAPITRE III.

##### *Chemin de fer. — Poste.*

Votre Commission n'a fait aucune observation au chiffre pétitionné pour le chemin de fer. La différence en moins de 57,000 fr. qu'on remarque à l'article 6 provient d'un transfert de ce chiffre à l'art. 2 du chap. 1<sup>er</sup>.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, le chemin de fer a acquis le complément de son exécution. Par sa jonction avec le chemin de fer Rhéna n on est en droit d'en attendre tout le résultat désiré.

Les développements étendus fournis par le Gouvernement donnent la faculté de pouvoir s'éclairer sur tous les articles réclamés par ce service.

§ 1. — *Administration générale.*

ART. 1<sup>er</sup>. Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. . . . . fr. 196,505 »

Adopté.

(Voir les renseignements donnés à la Section centrale, pag. 21, § 1<sup>er</sup>, art. 1<sup>er</sup> du rapport de cette Section.)

ART. 2. Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc. . . . . fr. 129,000 »

Adopté.

Votre Commission pense que si tous les employés des bureaux du chemin de fer ne pouvaient être placés dans l'hôtel actuellement occupé par M. le Ministre, il eût mieux valu les établir dans les bâtiments de la station du chemin de fer, que de les laisser dans le local situé près de la porte de Schaerbeek.

(Voir les développements pour le chemin de fer, page 3.)

§ 2. — *Service de l'entretien des routes et stations.*

ART. 3. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. fr. 142,510

Adopté.

ART. 4. Main-d'œuvre, travaux et fournitures. . . . . fr. 1,113,500 »

Adopté.

(Voir les développements pour le chemin de fer, pag. IV.)

(Voir le rapport de la Section centrale, pag. 23, art. 4.)

ART. 5. Renouvellement des billes et fers. . . . . 205,000 »

Adopté.

§ 3. — *Service de locomotion et d'entretien du matériel.*

ART. 6. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. fr. 125,460

Adopté.

(Voir les développements du chemin de fer, pag. VIII.)

L'allocation demandée était de 162,460 fr. ; elle est réduite de 37,000 fr. par suite du transfert du personnel de l'administration du chemin de fer en exploitation, aux bureaux du Ministère, comme nous l'avons vu à l'art. 2 du chap. 1<sup>er</sup>, *Administration centrale, Personnel.*

ART. 7. Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc. . . . . fr. 2,563,975 »

Adopté.

Votre Commission, de même que la Section centrale de la Chambre des Représentants, appelle l'attention de M. le Ministre, sur le point de savoir, s'il n'y aurait pas avantage à faire fabriquer le coak, dans les lieux les plus voisins des houillères, en le faisant transporter ensuite dans les endroits où on en a besoin.

(Voir les développements du chemin de fer, pages VIII à XXII.)

(Voir le rapport de la Section centrale, page 24, art. 7.)

§ 4. — *Service des Transports.*

ART. 8. Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gardes-convois. . . . . fr. 381,560 »  
Adopté.

(Voir les développements nouveaux, page XXII.)

ART. 9. Main-d'œuvre, travaux, fournitures, indemnités pour pertes et avaries. . . . . fr. 575,380 »  
Adopté.

(Voir les développements nouveaux, page XXIV.)

§ 5. — *Frais de perception.*

ART. 10. Traitement et indemnités des fonctionnaires et employés fr. 222,010  
(Voir les développements nouveaux, page XXIV.)  
Adopté.

ART. 11. Loyer des locaux. . . . . fr. 5,500 »  
Adopté.

(Voir les développements nouveaux, page XXIV.)

*Postes.*

ART. 12. Personnel des postes. . . . . fr. 825,000 »  
Adopté.

Votre Commission attire l'attention du Gouvernement sur les améliorations dont est encore susceptible le service de la poste rurale.

( Voir les développements nouveaux, pages LIII et suivantes.)

ART. 13. Matériel. . . . . fr. 595,546 »

Votre Commission vous propose l'adoption de la majoration de fr. 50,000. proposée par le Gouvernement, par les mêmes motifs que ceux qui ont porté la Section Centrale à adopter ce chiffre.

(Voir le rapport de cette section, page 27, art. 12.)

CHAPITRE IV.

*Mines.*

Les trois derniers chapitres du Budget, Mines, Secours et Dépenses imprévues, n'ayant subi aucune augmentation, sauf le chapitre premier, où on a ajouté 3,700 fr. pour le traitement des ingénieurs et conducteurs, par suite d'un amendement présenté par M. le Ministre, et 6000 fr. pour Jurys d'examen, aussi par suite d'un amendement de M. le Ministre, votre Commission vous en propose l'adoption.

Telles sont, Messieurs, les observations auxquelles a donné lieu, dans le sein de votre Commission, l'examen du Budget qui nous est soumis.

De plus, il a fourni matière à ce que nous nous occupions de plusieurs points importants, se rattachant à cette administration, dont nous croyons devoir vous donner communication. Les voici :

Votre Commission pense devoir rappeler à l'attention du Gouvernement le service de la poste aux chevaux, comme l'a déjà fait, l'année dernière, le Sénat.

Nous pensons aussi, Messieurs, qu'il serait nécessaire qu'on vendit les parcelles inutiles de terrain dont on a fait l'acquisition pour l'établissement du chemin de fer, et particulièrement les terrains achetés dans la plaine du Chien-Vert, dont on n'a pas fait usage.

Relativement au tarif définitif à adopter pour les voyageurs et les marchandises du chemin de fer, votre Commission approuve le Gouvernement d'attendre jusqu'à ce qu'il puisse, dans une époque qui ne serait pas trop éloignée, présenter un travail qui concilie tous les intérêts.

On a agité la question de savoir s'il ne serait pas nécessaire de doubler la voie ferrée, dans une plus grande étendue qu'elle ne l'est maintenant ; car, il ne faut pas se le dissimuler, la simple voie qui existe sur plusieurs des sections, occasionne bien des retards dans la marche des convois ; mais cette amélioration nécessitant de nouvelles dépenses, nous pensons qu'il ne faudrait y songer, que pour autant que les ressources du trésor le permettent.

Nous nous sommes aussi préoccupés du nombre d'étrangers naturalisés et non naturalisés, qui sont employés dans l'administration du chemin de fer, et une demande ayant été adressée au Département des Travaux publics à ce sujet, les pièces qui nous ont été communiquées, seront déposés sur le bureau pendant la discussion.

Un Membre de votre Commission, qui a cru la production de ces renseignements moins utile, s'est réservé d'expliquer au besoin sa pensée à cet égard.

Notre attention ayant été attirée sur le travail des Commissions instituées au Département des Finances et des Travaux Publics, pour obtenir des renseignements sur la perception des recettes du chemin de fer, et notamment sur un rapport du 28 février 1843, nous avons fait la demande de ces documents, qui nous ont été communiqués et qui seront aussi déposés sur le bureau pendant la discussion.

Voilà, Messieurs, les différentes questions que nous avons été amenés à examiner et dont nous avons cru devoir nous occuper, sans toutefois vouloir les résoudre, et sur lesquelles nous appelons votre attention.

En résumé, Messieurs, nous avons l'honneur de vous proposer, à l'unanimité, l'adoption du projet de loi contenant le Budget du Département des Travaux Publics pour l'exercice 1844.

**Le Duc D'URSEL.**

**Le Baron DE STASSART.**

**D'HOOP.**

**Le Vicomte DESMANET DE BIESME.**

**Le Comte DE RIBAUCCOURT, Rapporteur.**